CHARTE DES CONTRIBUTEURS AU DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

Publiée par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Adoptée le 13 juillet 2017 — Date d'entrée en vigueur : 20 juillet 2017

Traduction en français en date du 13 juillet 2017

Objet de la Charte

- 1. L'OP3FT est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans l'intérêt général. Son objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.
- 2. Les Statuts qui régissent le fonctionnement de l'OP3FT sont publiés sur le site Web de l'OP3FT à l'URL (Uniform Resource Locator) permanente suivante : https://www.op3ft.org/fr/resources/bylaws/access.html.
- **3**. La publication de la présente Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans est prévue par les Statuts de l'OP3FT.
- **4.** L'objectif de la présente Charte est de présenter les conditions que toute personne, qui contribue au développement de la technologie Frogans, s'engage à respecter. Ces conditions sont nécessaires pour préserver l'intégrité, la stabilité et la gratuité de la technologie Frogans, ainsi que le caractère perpétuel des droits d'utiliser la technologie Frogans.
- **5.** La présente Charte est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : https://www.frogans.org/fr/resources/ftdcp/access.html.
- **6**. La version officielle de la présente Charte est fournie en langue anglaise. Des traductions dans d'autres langues peuvent aussi être fournies par l'OP3FT à titre d'information.
- **7**. L'adhésion à la présente Charte est nécessaire pour contribuer au développement de la technologie Frogans.
- 8. Toute contribution au développement de la technologie Frogans, sous quelque forme que ce soit, est considérée comme une acceptation de la présente Charte et des engagements qu'elle contient, sans restriction ni réserve. La lecture attentive de la présente Charte est donc essentielle.
- **9**. Toute personne qui contribue au développement de la technologie Frogans est appelée un « Contributeur ». Un Contributeur peut être un individu ou une organisation. Un Contributeur peut être situé dans n'importe quel pays à travers le monde.

- **10.** Un Contributeur doit avoir la capacité juridique de contracter, selon la loi du pays dans lequel il est domicilié ou établi. Par exemple, s'il est un individu, l'utilisateur doit avoir atteint l'âge de la majorité légale dans son pays ou il doit avoir obtenu une autorisation parentale.
- **11.** Afin de ne pas restreindre les conditions d'utilisation de la technologie Frogans, chaque Contributeur apporte à l'OP3FT, à titre gratuit et irrévocable, les biens et droits constituant sa contribution.
- 12. Les biens et droits constituant une contribution peuvent être, quelle que soit leur forme, des droits de propriété intellectuelle, des idées formalisées, des codes sources de logiciels et plus généralement tout type de bien matériel ou immatériel.
- **13**. Les contributions qui sont acceptées par l'OP3FT sont affectées à l'augmentation de la dotation de l'OP3FT. La dotation de l'OP3FT étant non consomptible et inaliénable, ces contributions sont incessibles et intangibles.
- **14**. L'OP3FT se réserve le droit de ne pas accepter une contribution. Par exemple, l'OP3FT n'accepte pas une contribution s'il est porté à sa connaissance que l'exploitation de celle-ci est de nature à contrevenir à des droits de tiers ou à entraîner, y compris à terme, le paiement de droits par l'OP3FT ou par les utilisateurs de la technologie Frogans.
- **15**. En cas de modification de la présente Charte, seule la version en vigueur de la Charte fait foi. La version en vigueur est indiquée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : https://www.frogans.org/en/resources/ftdcp/access.html.
- **16**. La technologie Frogans est détenue par l'OP3FT dans le cadre de sa mission d'intérêt général. Toute personne souhaitant utiliser la technologie Frogans doit respecter une charte élaborée et adoptée par l'OP3FT. Cette charte, appelée Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans (Frogans Technology User Policy), est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : https://www.frogans.org/fr/resources/ftup/access.html.
- 17. Dans la suite de ce document, les termes « vous », « votre » ou « vos » se réfèrent à un Contributeur.

Exemples de contributions

- 18. Vous pouvez fournir votre contribution à l'OP3FT de différentes manières. Par exemple :
- à l'occasion d'une réunion d'un groupe de travail constitué au sein de l'OP3FT;
- à l'occasion d'une Frogans Technology Conference ou d'un Frogans Technology Workshop;
- en postant un message sur une liste de discussion de la technologie Frogans;
- en envoyant un courriel à l'OP3FT.
- **19.** Votre contribution peut porter sur un ou plusieurs éléments de la technologie Frogans, comme par exemple :
- Contribution au développement d'une spécification technique
 - Participation à l'écriture d'une spécification technique : vous participez à la conception ou à la rédaction d'une spécification technique de l'OP3FT
 - Revue d'une spécification technique avant son adoption : vous effectuez l'examen approfondi d'une spécification technique de l'OP3FT avant son adoption par l'OP3FT

- Contribution au développement d'une bibliothèque logicielle
 - Participation à la réalisation d'une bibliothèque logicielle : vous participez à la conception ou à la programmation d'une bibliothèque logicielle de l'OP3FT
 - Participation à la réalisation d'un wrapper d'une bibliothèque logicielle : vous participez à la conception ou à la programmation d'un wrapper d'une bibliothèque logicielle
 - Test d'une bibliothèque logicielle : vous concevez ou mettez en œuvre un programme de test portant sur une bibliothèque logicielle de l'OP3FT ou son wrapper
- Contribution au développement de Frogans Player
 - Participation à l'intégration ou à la maintenance d'une plateforme cible : vous participez à une opération d'intégration ou de maintenance d'une plateforme cible dans l'environnement de développement multi plateformes FPXDE
 - Participation à la réalisation du moteur d'exécution de Frogans Player : vous participez à la conception ou à la programmation du moteur d'exécution du logiciel Frogans Player
 - Participation à la réalisation des GUI (Graphical User Interface) de Frogans Player: vous participez à la conception ou à la programmation de GUI du logiciel Frogans Player
- Autres cas de contribution
 - Participation à la production d'une ressource pratique : vous participez à la conception, à la fabrication ou à la traduction d'une ressource pratique destinée à être publiée par l'OP3FT
 - Participation à l'élaboration d'une charte de l'OP3FT : vous participez à la rédaction ou à la traduction d'une charte de l'OP3FT

Cession des droits sur votre contribution

- **20**. En tant que Contributeur, vous reconnaissez et acceptez que vous apportez à l'OP3FT, à titre gratuit et irrévocable, les biens et droits constituant votre contribution.
- **21**. Dans l'hypothèse où des droits de propriété intellectuelle devaient être reconnus sur votre contribution, vous acceptez d'apporter à l'OP3FT, à titre gratuit et irrévocable, et pour toute la durée de ces droits, tous les droits d'exploitation sur votre contribution tels que notamment les droits de reproduction, représentation, adaptation, ou diffusion, sur tous supports et par tous moyens.
- **22**. En tant que Contributeur, vous reconnaissez et acceptez que votre contribution peut être exploitée par l'OP3FT à toutes fins pour assurer sa mission d'intérêt général en rapport avec la technologie Frogans.
- 23. En tant que Contributeur, vous reconnaissez et acceptez que vous ne disposez d'aucun droit sur la technologie Frogans, dont l'OP3FT reste seule et unique titulaire, et vous renoncez expressément à revendiguer des droits sur votre contribution.
- **24.** En tant que Contributeur, vous déclarez et garantissez à l'OP3FT que vous avez tous les droits sur votre contribution et que votre contribution ne contrevient pas aux lois internationales, à l'ordre public ou aux droits de tiers. Vous garantissez l'OP3FT contre toute revendication légale relative à l'exploitation de votre contribution par l'OP3FT.

- 25. Si vous contribuez en qualité de salarié d'un tiers, vous déclarez et garantissez à l'OP3FT que votre contrat de travail ne vous interdit pas de contribuer au développement de la technologie Frogans. Vous déclarez et garantissez également à l'OP3FT que votre employeur ne se réserve pas de droit sur votre contribution.
- **26.** Si vous participez à d'autres projets développés par des organisations tierces, vous déclarez et garantissez à l'OP3FT que votre contribution ne contrevient pas aux règles de ces organisations, notamment si votre contribution est en rapport avec des travaux ou des résultats de travaux réalisés au sein de ces organisations, par exemple dans le cadre d'un groupe de travail.
- 27. Dans le cas où un Contributeur agit de mauvaise foi ou dans l'intention de nuire aux utilisateurs de la technologie Frogans, l'OP3FT se réserve le droit d'agir en justice contre ce Contributeur, afin de préserver les droits et intérêts des utilisateurs de la technologie Frogans. L'OP3FT se réserve également le droit de résilier la licence d'utilisation de la technologie Frogans consentie à ce Contributeur en vertu de la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.
- **28**. Si vous avez des questions sur la présente Charte, veuillez contacter l'OP3FT à l'adresse de courrier électronique : contact-legal (à) op3ft (point) org.